



Nombre de Conseillers

en exercice : 22

Présents : 14

Volants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt six

Le : 25 février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

**Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 05/02/2026**

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE
ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI
CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ — ~~LOÏC~~
~~HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — ~~MARINE MAZZACATO~~ — MICHELE MICHALSKI —
AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG
— GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE- M. ANTONIOLI - M. HERVOCHE — MME
NERIA

PROCURATIONS :

MME ANZELIN AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA
MME MICHALSKI AYANT DONNE POUVOIR A MME CAMINADE
MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A M. BANOS
M.BAUVY AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

OBJET

**Motion de soutien à l'appel
de Maryam Radjavi à
mettre fin aux exécutions
en Iran et son engagement
ferme en valeur de
l'abolition de la peine de
mort, en rejoignant les
signataires du Comité des
Maires de France pour un
Iran démocratique
(CMFID)**

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire rappelle que selon Amnesty International : « Les autorités iraniennes ont exécuté plus de 1300 personnes depuis le début de l'année 2025, jusqu'au mois d'octobre ». Cette tendance alarmante s'est intensifiée après l'entrée en fonction du nouveau président.

Parmi les personnes exécutées figuraient plusieurs opposants politiques, dont Reza Rasaei, arrêté lors du soulèvement de novembre 2022 à Shahriar, dans la province de Téhéran.

Dans son dernier rapport de mars 2024, la Mission internationale indépendante de l'ONU d'établissement des faits sur l'Iran écrit : « Bon nombre des graves violations des droits humains décrites dans le présent rapport constituent des crimes contre l'humanité, en particulier les meurtres, l'emprisonnement, la torture, le viol et d'autres formes de violence sexuelle ».

AR Prefecture

047-214700692-20260225-2025022505-DE
Reçu le 03/03/2026

Dans son dernier rapport de juillet, le professeur Javid Rehman, rapporteur spécial de l'ONU pour l'Iran, a qualifié le massacre de 1988, au cours duquel 30 000 prisonniers politiques ont été exécutés, de « crime contre l'humanité » et de « génocide » et a écrit : « Il existe des preuves considérables que les massacres, la torture et d'autres actes inhumains contre les membres de l'OMPI ont été perpétrés dans une intention génocidaire ».

Les autorités iraniennes utilisent ces exécutions à des fins politiques, cherchant à instiller la peur et la terreur pour empêcher l'éclatement potentiel de soulèvements du peuple iranien. Ainsi, toute exécution effectuée sous la théocratie au pouvoir devrait être reconnue comme étant de nature politique. Malheureusement, sur la scène internationale, l'absence de réaction à la répression, aux massacres et aux exécutions a encouragé le régime clérical à persister dans la répression, en particulier par le biais des exécutions.

Depuis le début de 2024, les prisonniers politiques dans 20 prisons en Iran mènent une grève de la faim tous les mardis dans le cadre de la campagne « Non aux exécutions » visant à mettre un terme aux exécutions en Iran. Cette campagne se développe dans les prisons iraniennes. En outre, un mouvement important est apparu en dehors de l'Iran pour soutenir cette cause.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de soutenir** l'appel fait par Maryam Radjavi à mettre fin aux exécutions en Iran et son engagement ferme en faveur de l'abolition de la peine de mort et réaffirmé lors de la Conférence internationale des juristes le 24 août 2024 à Paris,
- **de se joindre** aux signataires du Comité des Maires de France pour un Iran démocratique (CMFID) et du Comité de soutien aux droits de l'Homme en Iran (CSDHI).

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 février 2026
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS